REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 mars 2012

L'an deux mille douze, le vingt sept mars à 20 heures :

Le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Joseph LETOREY Maire.

Présents: Mr Joseph LETOREY, Mr Patrice JEAN, Mme Anne Marguerite LE GUILLOU, Mr Jean LEBEGUE, Mr Stéphane LABARRIERE, Mme Aurélie NIARD, Mme Dominique LAMBERT, Mr Christophe PIRAUBE, Mr Pierre BORRE, Mr Vincent GROSJEAN, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

Nathalie WEIBEL donne pouvoir à Vincent GROSJEAN Agathe LEMOINE donne pouvoir à Anne Marguerite LE GUILLOU

Monsieur Jean LEBEGUE a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2012 est adopté.

FINANCES

2012 - 5 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire, propose de procéder aux attributions des subventions pour le BP 2012 :

ASSOCIATIONS	2011	2012
Amicale de Varaville	600	600
Comité des fêtes	4000	4000
Comité des fêtes 2	1 055	1210
Office de Tourisme	3000	3000
Trait d'union	600	600
Chancordanse	600	600
Foot Ball	1000	1000
Varavillaise	485	485
Tir et Loisirs	300	300
Pétanque	400	400
Modélisme	400	400
Théâtre de La Côte Fleurie	300	300
FNACA Cabourg	200	200
Donneurs de sang Cabourg	100	100
Donneurs de sang Franceville	100	0
SPA CABOURG	200	200
Chambre des métiers	40	75
Tréfimétaux Amiante	200	200
Restaurant du cœur	250	250
Pompiers	100	100

Secours catholique	70	70
Alcool Infos pays d'Auge	50	50
Association Paralysés France	50	50
Mucoviscidose	150	150
Les Bouchons du Cœur	0	100
SNSM	200	200
Association des marais de la Dives	150	150
Bien-être et culture	600	600
Cap Rando		120
CAPAC	150	150
Ligue de l'enseignement	100	100
Association F Alzheimer Calvados	50	50
AFSEP (Sclérose en Plaques)	50	50
CNAS	6450	6140
TOTAL	22 000	22 000

Entendu le rapport du Maire,

Vu la commission des finances en date du 21 mars 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les subventions aux associations.

2012 - 6 SUBVENTIONS SCOLAIRES EXCEPTIONNELLES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de demandes d'aides financières provenant de différents écoles, collèges et lycées ou directement des parents d'élèves, relatives à la réalisation de voyages scolaires pour des élèves domiciliés sur Varaville.

Compte tenu des difficultés économiques de certaines familles, et vu l'intérêt éducatif, culturel, linguistique de ces projets scolaires, monsieur le Maire propose d'accéder à leur demande en leur allouant une subvention exceptionnelle de 30 €, par an et par enfant réalisant un voyage scolaire.

Mr Christophe PIRAUBE ne prend pas part au vote,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (11), décide :

- d'accorder une subvention exceptionnelle de 30 € par an et par élève. La subvention sera versée directement à l'établissement scolaire qui en avisera les Parents.
- de verser soit à la coopérative scolaire, soit directement aux parents une subvention exceptionnelle de 30 € par an et par enfant participant aux voyages scolaires.
- de donner au Maire toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.
- cette délibération est prise pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

2012 - 7 PARTICIPATIONS SCOLAIRES AUX ETABLISSEMENTS PRIVÉS

Monsieur le Maire rappelle la circulaire n°2012-025 du 14 février 2012 qui détaille les règles auxquelles les communes doivent se soumettre. Elèves scolarisés hors de leur commune de résidence :

L'article L 442-5-1 DU CE détermine le principe et les modalités de calcul de la contribution obligatoire de la commune de résidence.

la Préfecture ainsi que l'Inspection Académique ont été saisies afin que nous soit communiqué le montant de la moyenne départementale du montant de cette contribution.

N'ayant pas reçu à ce jour cette information, monsieur le maire suggère de reconduire la délibération du 29 octobre 2010 et propose pour 2011-2012 une participation financière transitoire versée aux établissements privés dont l'école St Louis de Cabourg :

- > 650 € par enfant pour l'école maternelle
- > 475 € par enfant pour l'école primaire

Monsieur Christophe PIRAUBE ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix (11), approuve les montants proposés.

2012-8 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération du 8 avril 2011 désignant un maître d'œuvre chargé de concevoir le projet d'aménagement de la traverse du Home et la réalisation d'un parking paysagé et d'assurer la direction des entreprises .Le bureau d'études SCE situé à Ifs a été retenu pour un montant de : 46 295 € HT soit 55 368,82 € TTC

Monsieur le Maire informe les élus que le surcroit de travail (le complément de l'esquisse déjà établie) conduit le bureau d'études SCE à facturer une réévaluation des honoraires.

Dans la perspective de pouvoir enchaîner études et première phase de travaux dans les meilleurs délais, et de concentrer la finalisation de la reprise d'esquisse sur la partie centrale de la traverse, notamment sur :

- La vérification de l'interface réseaux / arbres
- La réalisation d'une esquisse à la main sur la base de ce qui vous a été présenté lors de notre précédente réunion, sans coupes
- La définition des principes végétaux
- Une estimation globale des travaux.

La reprise d'esquisse se chiffrerait alors à 6500 € HT

Considérant que les prestations qui ont fait l'objet de l'avenant sont de même nature que celles du marché initial et ne remettent pas en cause son économie générale,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2122-21 et suivants, Vu le Code des marchés publics,

Considérant le caractère imprévisible de ces études supplémentaires,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 21 mars 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des voix dont

- 1 abstention : Christophe PIRAUBE
- voix contre : Stéphane LABARRIERE

AUTORISE Monsieur le maire à signer l'avenant du marché public des études pour un montant de : 6 500 € HT soit 7 774 € TTC.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget BP 2012.

Bilan financier au 27 mars 2012 :

Bureau d'études SCE	MISSION DE BASE HT	TVA 19.6 %	Total TTC
Marché initial	46 295 € HT	9 073.82 €	55 368,82 € TTC
Avenant 1	6 500 € HT	1 274.00 €	7 774 € TTC
TOTAL MARCHE	52 795 € HT	10 347.82 €	63 142.82 € TTC

Monsieur BORRE doyen des élus donne la parole à Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU, Receveur Municipal, qui présente le compte administratif 2011.

2012-9 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNE 2011

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 037 279.58
DEPENSES	899 563.72
RESULTAT EXERCICE 2011	137 715.86
RESULTAT CLOTURE total reporté 2010	285 546.54
RESULTAT CLOTURE F- 2011	423 262.40

SECTION D'INVESTISSEMENT:

RECETTES	119 609.16
DEPENSES	211 619.84
RESULTAT EXERCICE 2011	-92 010.68
RESULTAT CLOTURE 2010	161 170.69
RESULTAT CLOTURE I- 2011	69 160.01
RESULTAT CLOTURE Total reporté 11	492 422.41

Suite à cette présentation, M. BORRE invite le conseil à passer au vote :

Le compte administratif 2011 est adopté par 11 voix pour

1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire pour permettre le vote du compte administratif.

2012 - 10 COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion 2011 du budget principal, dont le montant des titres recouvrés et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

Après avoir accepté le résultat de clôture de l'exercice 2011 ainsi que le solde des restes à réaliser pour un montant de 150 000 €, le conseil, décide à l'unanimité l'affectation suivante :

2012 - 11 AFFECTATION DU RESULTAT

Le conseil municipal considérant le compte administratif 2010 donnant un	
Résultat de clôture d'investissement de :	- 69 160.01
Résultat de clôture de fonctionnement de :	423 262.40
Fixe le besoin de financement à :	80 839.99
Décide d'affecter les résultats de fonctionnement au chapitre 1068 à hauteur de	0
Et de laisser la différence en report :	
• En investissement recettes au 001 pour	69 160.01
• En fonctionnement recettes au 002 pour	342 422.41

2012 - 12 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2012

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel de la commune pour l'exercice 2012.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT:

Monsieur le Maire présente un budget prudent compte tenu d'une part des incertitudes des recettes de l'état et d'autre part des augmentations des charges impondérables.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

Les axes principaux :

Travaux de voirie : Aménagement de la traverse du Home, de la rue des Bains, réfection des chemins des marais, suite des effacements de réseaux, acquisitions de matériel pour le service technique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	287 550.00
012	Charges de Personnel	517 270.00
65	Autres charges gestions	193 429.00
66	Charges financières	24 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations Amortissements	19 293.77
022	Dépenses Imprévues	14 797.22
023	Virement section d'investissement	316 160.01
	TOTAL DEPENSES	1 374 000.00

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent antérieur reporté	342 422.41
013	Atténuation de Charges	50.00
070	Vente de produits fabriqués	9 300.00
073	Impôts et Taxes	740 738.00
074	Dotations Subventions	251 815.00
075	Autres produits de gestion courante	29 545.00
077	Produits exceptionnels	129.59
	TOTAL RECETTES	1 374 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
16	Remboursements emprunts+ Caution	81 340.00
20	Immobilisations incorporelles	63 400.00
21	Immobilisations corporelles	249 810.00
Report 2010	Investissement reporté	150 000.00
022	Dépenses Imprévues	6 450.00
	TOTAL DEPENSES	551 000.00

CHAPITRES	RECETTES	
001	Excédent antérieur reporté	69 160.01
021	Virement de la section fonctionnement	316 160.01
10	Dotation TVA - TLE	138 588.21
13	Subventions d'investissement	7 798.00
28	Amortissement des immobilisations	19 293.77
	TOTAL RECETTES	551 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les prévisions budgétaires prenant en compte les reports 2011.

2012 - 13 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2012

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à voter les taux des impositions des 3 taxes directes locales pour l'année 2012 :

TAXES	2011	2012
TH	8.51	8.51
TFB	10.61	10.61
TFNB	23.01	23.01

A l'unanimité, le conseil municipal vote les taux d'imposition pour 2012 sans augmentation.

2011 - 14 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 BUDGET ANNEXE "Lotissement Le Grand Large"

Le CA 2011 est présenté par Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU, Receveur Municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES	865 229.04
DEPENSES	862 129.04
RESULTAT EXERCICE 2011	3 100
RESULTAT CLOTURE 2010	2 266 680.46
RESULTAT CLOTURE 2011	2 269 780.46

SECTION D'INVESTISSEMENT:

RECETTES	823 621.10
DEPENSES	862 129.04
RESULTAT EXERCICE 2011	-38 507.94
RESULTAT CLOTURE 2010	-823 621.10
RESULTAT CLOTURE 2011	-862 129.04
RESULTAT DE CLOTURE TOTAL	1 407 651.42

Suite à cette présentation, M. BORRE invite le conseil à passer au vote :

Le compte administratif 2011 est adopté par 11 voix pour

1 abstention : Monsieur le Maire qui se retire pour permettre le vote du compte administratif.

2012 - 15 COMPTE DE GESTION 2011 BUDGET ANNEXE "Lotissement Le Grand Large"

Le compte de gestion 2011 du budget annexe du lotissement « Le Grand large », dont le montant des titres recouvrés et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative de la commune, est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

2012 - 16 BUDGET ANNEXE 2012 "Lotissement" Le Grand Large "

Le budget primitif 2012 est présenté par Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	250 000.00
6522	Autres Charges de Gestion	1 214 651.42
7133	OOB stock	862 129.04
	TOTAL DEPENSES	2 326 780.46

CHAPITRES	RECETTES	
002	Excédent reporté	2 269 780.46
7015	PRODUITS DE SERVICES	57 000.00
7133	OOB Stock	
	TOTAL RECETTES	2 326 780.46

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	DEPENSES	
001	Report Déficit	862 129.04
	TOTAL DEPENSES	862 129.04

CHAPITRES	RECETTES	
3355	OOB stock	862 129.04
	TOTAL RECETTES	862 129.04

Monsieur Claude JOUVIN- FEAUVEAU rappelle que les budgets des lotissements ont une comptabilité spécifique.

Suite à cette présentation, le conseil municipal, à l'unanimité vote le budget prévisionnel 2012.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2012 - 17 LOCATION LOGEMENT COMMUNAL -DÉSIGNATION D'UN LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le logement communal situé 6, rue de la Libération, occupé actuellement par Mr LETELLIER Olivier, sera libre au 1^{er} avril 2012.

La commune envisage donc de relouer cette propriété composée comme suit :

- Au rez-de-chaussée : 1 porche d'entrée, 1 vestibule, 1 cuisine, 1 salon, 1 salle de séjour, toilettes et cave.
- Au premier étage : 2 chambres, 1 salle de bains avec W-C.
- Au second étage : 2 chambres.
- Un garage, un jardin.

Il rappelle que le tarif de la location $\underline{670} \in (\text{six cent soixante dix euros})$ a été décidé lors de la précédente réunion de conseil, il convient donc de choisir un locataire.

Après avoir étudié les différentes demandes et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de louer cette demeure communale à Mme Marie-Ange JEANNE à compter du 1^{er} avril 2012.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion du bail.

II - QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une réunion publique ayant pour objet la concertation publique du PLU (plan local d'urbanisme) aura lieu le mardi 3 avril 2012 à la salle polyvalente à 20 heures.

Délibérations:

2012-05

2012-06

2012-07

2012-08

2012-09

2012-10

2012-11

2012-12

2012-13

2012-14

2012-15

2012-16

2012-17

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.